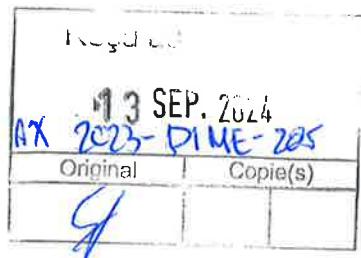


RE

Naim et Marina Kollqaku
Route de Grandsvaz 32
1775 Mannens

12 SEP 2024



DAEC – Direction de l’Aménagement,
de l’Environnement et des Constructions
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Mannens, le 10 septembre 2024

Consultation publique, révision du PSEM, prise de position

Monsieur le Conseiller d’Etat,

En tant que propriétaires de plusieurs parcelles situées à Mannens, nous avons appris que le nouveau PSEM en cours de consultation comprend un secteur de ressources à préserver, n°2029.01 au lieu-dit “Champ du Chêne”.

Nous tenons à vous dire que nous ne serions pas opposés à l’exploitation de ce gisement dès lors que la qualité agricole des champs situés à cet endroit n’est pas très bonne. D’autre part, une connexion avec la décharge de matériaux non pollués que l’entreprise JPF a étudiée au lieu-dit “Pré-Cochin” serait probablement possible et idéale. Nous pourrions peut-être offrir un atout supplémentaire à son exploitation dans la mesure où nous disposons de la parcelle art. 275 qui, selon notre vision locale avec le Service de l’Environnement, serait idéale pour y réaliser des mesures de compensations écologiques.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples informations, et vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d’Etat, nos respectueuses salutations.

Naim Kollqaku

Marina Kollqaku-Joye

Copie : entreprise JPF